

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)**

L'an deux mille vingt-six, le 27 janvier à 20h, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Maire. Convocation du 21/01/2026.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents : DENOUVION Victor, BELBEZE Isabelle, BRUGERE Thierry, ABOULGHAZI Naziha, GUERRERO Lionel, FEZZANI Soufia, LINARES François, DE CARVALHO Albertine, CARNEIRO Jean-Marc, BENCHARGUI Suzanne, BOUTRY Pascal, AUTECHAUD Eric, MILHORAT Claude, FARRET Corinne, ROQUES Patrick, COSTES-ROBLES Christelle, BAHUT Cécile, CHIBLI Rachid, LAIGNELET Anne, CHEMIN Marie-Ange, GEROMEL Bastien, DEHAUMONT Elodie, BOURGEADE-DELMAS Lucas, PATEY Stéphanie, SCHMIDT Franck.

Avaient donné pouvoir : ROSSETTO Claudine à LINARES François, GOMEZ-GEIL Clémentine à DENOUVION Victor.

Était absente : TOUILE EL HARROUFF Sofia.

M. Lucas BOURGEADE-DELMAS est élu secrétaire de séance.

Présents : 26

Votants : 28

Pour : 28

Contre :

Abstention :

OBJET : DÉLIBÉRATION N° 2026-01 – CRÉATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ POUR L'ANNÉE 2026

Mme FARRET, rapporteure, rappelle les dispositions de l'article L332-23.1° du Code Général de la Fonction Publique, relatif au recrutement d'agents contractuels. Elle évoque les difficultés de fonctionnement des services municipaux à certaines périodes de l'année lors de surcroît de travail ou en attente d'un recrutement, et demande au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité et de l'autoriser à déterminer le niveau de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil, afin de garantir un service de qualité auprès des usagers, et dans la limite de l'indice terminal du grade de référence.

Mme FARRET propose de créer pour l'année 2026 les emplois non permanents suivants, tels que présentés dans le tableau annexé à la présente délibération, tout en précisant que les postes ainsi créés n'ont pas vocation à être tous pourvus, mais permettent d'être réactifs en cas de besoin.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ

DÉCIDE de créer les emplois non permanents correspondant à un accroissement temporaire d'activité, comme indiqué au tableau annexé à la présente délibération ;

DIT qu'il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil, étant précisé que la rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence ;

DIT que ce mode de recrutement pourra être utilisé dans tous les services municipaux ;

PRÉVOIT à cette fin une enveloppe de crédits chapitre 012 du budget de la commune.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

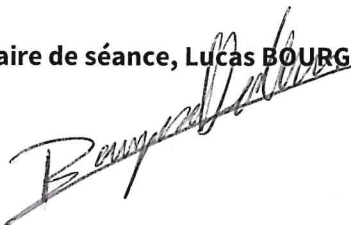
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Publié le : 09 FEV. 2026


Le Maire, Victor DENOUVION




Le secrétaire de séance, Lucas BOURGEADE-DELMAS

Accusé de réception en préfecture
031-213104904-20260127-DELIB202601-DE
Reçu le 03/02/2026



ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ			
Grade de l'emploi non permanent	Durée	Temps de travail	Nombre d'emplois maximal
Service Administratif (Accueil – Services supports – urbanisme – communication / culture)			
Adjoint administratif	12 mois maximum	Temps complet	3
Adjoint administratif	12 mois maximum	Temps non complet 17.5 h	1
Adjoint du patrimoine	12 mois maximum	Temps non complet 16.67h	1
Rédacteur	12 mois maximum	Temps complet	1
Attaché	12 mois maximum	Temps complet	1
Services Techniques (dont entretien des locaux) / Restauration municipale			
Adjoint technique	12 mois maximum	Temps complet	15
Adjoint technique	12 mois maximum	Temps non complet 30h	2
Adjoint technique	12 mois maximum	Temps non complet 17.5h	4
Technicien	12 mois maximum	Temps complet	1
Centre Social			
Adjoint d'animation	12 mois maximum	Temps complet	1
Adjoint d'animation	12 mois maximum	Temps non complet 17.5h	1
Adjoint administratif	12 mois maximum	Temps complet	1
Assistant socio-éducatif / Attaché	12 mois maximum	Temps complet	2
PAJ (dont CLAS)			
Adjoint d'animation	12 mois maximum	Temps complet	2
Adjoint d'animation	12 mois maximum	Temps non complet 31.25	2
Adjoint d'animation	12 mois maximum	Temps non complet 6h sur période scolaire (vendredis)	8
Adjoint d'animation	12 mois maximum	Temps non complet 4h sur période scolaire + temps de réunion	2
Animateur	12 mois maximum	Temps complet	2
Pôle Petite Enfance			
Adjoint d'animation	12 mois maximum	Temps complet	3
Adjoint d'animation	12 mois maximum	Temps non complet 17.5h	2
Adjoint technique	12 mois maximum	Temps complet	3
Auxiliaire de puériculture	12 mois maximum	Temps complet	3
Infirmière puéricultrice	12 mois maximum	Temps complet	1
Éducateur de Jeunes Enfants	12 mois maximum	Temps complet	1
Écoles maternelles			
Adjoint d'animation / Agent spécialisé des écoles maternelles ppal 2 ^{ème} classe	12 mois maximum	Temps non complet 30h	8
Adjoint d'animation / Agent spécialisé des écoles maternelles ppal 2 ^{ème} classe	12 mois maximum	Temps non complet 17h	3